

		Dossier	
		Indemnité mensuelle du Président du Pays	
		Réf dossier :	
		N° 169-2014	
		Document	
		INTERVENTION	
Version :	Intervenant :	Date de la CP	Collaborateur
	Nicole Bouteau	5 février 2015	RSK

*Madame la Présidente,
Mesdames et Monsieur les ministres,
Mesdames et Messieurs les représentants,
Mesdames, messieurs,*

En vous entendant nous expliquer que l'apaisement est revenu au sein de la majorité, je me dis « tout ça pour ça » ... Heureusement que le ridicule ne tue pas !

Je vous trouve gonflés d'accuser les journalistes d'avoir provoqué la polémique autour de ce dossier. Ils ont vraiment bon dos alors qu'ils se contentent de relayer une actualité que vous alimentez...

Vous créez la polémique et vous vous étonnez de toutes les réactions que cela suscitent ????

Le qualificatif qui me vient à l'esprit dans le cadre du débat ou plutôt de la polémique autour de la rémunération du Président du Pays c'est « Pathétique ». Pathétique face à l'hypocrisie qui transpire des déclarations de certains d'entre vous au sein de la majorité mais pathétique aussi face à une certaine démagogie.

En juin 2013, au lendemain de votre élection à la tête du Pays, le gouvernement alors présidé par Monsieur Gaston Flosse, présentait à notre assemblée deux projets de délibérations réduisant de 10% l'indemnité mensuelle des membres du gouvernement et des représentants et de 50% celle du Président du Pays.

Le groupe A Ti'a Porinetia a voté en faveur de ces diminutions parce que la population attendait des gestes forts des pouvoirs publics, de ses élus face à une situation financière très préoccupante, face à une situation économique très dégradée mais surtout face à la très grande précarité qui s'était installée dans de trop nombreux foyers.

Cependant, lors des débats sur ces dossiers, nous avons souligné que ce qui pouvait apparaître comme un véritable sacrifice de la part du président Gaston Flosse, en fait, n'était nullement un geste d'exemplarité puisque la loi le contraignait à plafonner ses indemnités de Sénateur et de Président du Pays. Le vrai effort aurait été de renoncer à la totalité de son indemnité en tant que Président de notre collectivité en ne conservant que celle liée à son mandat de sénateur.

Pour mémoire ou pour information de celles et ceux qui ne le sauraient pas, un sénateur de la République perçoit une rémunération mensuelle, toutes indemnités confondues, d' 1 600 000 F.CFP.

La loi prévoit qu'un sénateur ne peut cumuler son indemnité parlementaire et les indemnités d'autres mandats électifs que dans la limite d'une fois et demie le montant brut de l'indemnité parlementaire de base. Ainsi, un parlementaire ne peut pas percevoir plus de 330 000 F.CFP ce qui correspond quasiment à la baisse de 50% présentée en 2013 comme celle de l'exemplarité par votre majorité alors soudée.

Au total, Monsieur Flosse percevait donc en cumulant les fonctions de sénateur et de Président de la Polynésie française plus de 2 millions de francs de rémunération par mois...

Ça donne à réfléchir sur le soi-disant élan de générosité du chef de votre majorité qui, par ailleurs, faut-il le souligner, a brillé par son absence dans le cadre de son mandat de parlementaire en ne siégeant quasiment jamais au Palais du Luxembourg. On pourrait même parler de mandat fictif !

En plus d'un simple effet d'annonce, d'affichage politique, il s'agissait d'un cadeau empoisonné fait à son successeur qui devrait venir devant notre assemblée nous demander de relever son indice de rémunération. Je vous rappelle que c'était l'interrogation de A Ti'a Porinetia à ce moment là. En effet, qui accepterait d'assumer les responsabilités de chef de l'exécutif, d'ordonnateur du budget, pour une rémunération de 300 000 F.CFP (net), largement inférieure à celle des ministres, des représentant ou à celle des collaborateurs du gouvernement ou du président de l'assemblée ?

Le texte adopté en juin 2013 était clairement du « sur mesure » puisqu'il était directement lié à la situation personnelle de Monsieur Flosse.

Aujourd'hui le Président du Pays, qui n'est pas contraint par la loi dans le cadre de la loi sur le non-cumul des rémunérations, se tourne, comme nous l'avions prévu, vers l'Assemblée ou plus précisément vers sa majorité pour être rémunéré au même niveau que les ministres de son gouvernement. Il ne demande pas moins mais pas plus non plus !

Alors que nous pensions que ce dossier ne ferait l'objet d'aucune discussion et passerait comme une lettre à la poste, c'était sans compter l'ambiance délétère qui règne au sein de votre majorité et dont nous sommes les témoins tous les jours depuis quelques mois. Gaston Tong Sang n'est pas là aujourd'hui mais je pense fort à lui aujourd'hui. ? On a l'impression de revivre le même film qu'en 2007 qui s'est terminé par le renversement du gouvernement autonomiste mené par le maire de Bora Bora au profit d'une coalition toute aussi éphémère avec le meilleur ennemi de toujours du Tahoeraa Huiraatira... Ca a comme un goût de déjà vu !

Que n'a-t-on pas entendu en commission des finances sur ce dossier de la part du rapporteur ? Avec beaucoup d'éloquence vous avez fait la leçon au Président de la Polynésie lui expliquant que ce réajustement indemnitaire serait **incohérent, indécent**...

Si cela est indécent Madame le rapporteur, dans ces conditions, allez jusqu'au bout de votre logique, excusez-moi du terme, de votre démagogie ! Présentez nous un texte diminuant de 50 % les indemnités des représentants à l'Assemblée et des membres du gouvernement ?

Accepteriez-vous d'endosser le travail et les responsabilités d'élus à l'Assemblée pour 250 000 F.CFP ?

Tant qu'à faire pourquoi ne pas suivre la généreuse proposition faites en 2011 par madame Lévy-Agami qui présentait un amendement visant à rémunérer les représentants au SMIG...150 000 F.CFP...

Comme le disait le Président du Pays, où iriez-vous chercher l'argent qu'il vous manquerait ? Soyez sûrs que les ingrédients d'un système institutionnel corrompu seraient très vite réunis ...

Mesdames et messieurs les élus de la majorité, des îles, accepteriez-vous de renoncer à la très généreuse indemnité d'éloignement à laquelle vous avez le droit ? 109 000 F.CFP pour ceux de Moorea et 132 000 F.CFP pour ceux des autres îles ?

Madame la Présidente de la Commission Permanente, accepteriez-vous de renoncer à vos 100 000 F.CFP d'indemnité supplémentaire pour les responsabilités que vous exercez ?

Quant au Président de l'Assemblée, absent aujourd'hui, nous l'avons entendu dans les médias déclarer qu'il était sensible aux déclarations d'Edouard Fritch, qu'il comprenait qu'il avait besoin de faire vivre sa famille et tout simplement de faire face aux dépenses auxquelles l'ensemble des foyers polynésiens doivent faire face au quotidien.

Je continue en le citant : « mais je suis aussi très sensible aux polynésiens qui ont des difficultés à vivre, qui ont des difficultés à fournir une alimentation saine aux enfants. En 2015, nous avons encore des foyers qui ne disposent pas de l'électricité dans leur maison pour garantir une éducation saine et sereine pour nos enfants... » fin de citation.

Excusez-moi mais c'est pathétique et mesquin...

Sa rémunération mensuelle à lui toutes indemnités confondues est de près de 850 000 F.CFP pour sa seule fonction de président de notre institution mais ça, il garde bien d'en faire la publicité auprès de cette même « population qui a des difficultés à vivre ».

L'indécence c'est d'avoir augmenté en 2015 le budget cabinet de la présidence de l'assemblée ...

L'indécence ce sont aussi les dépenses inutiles réalisées lors de la gouvernance conduite par le précédent Président du Pays. Vous avez multiplié les dépenses nouvelles :

- la modification du statut de la fonction publique pour permettre le recrutement à plus de 2 000 000 F.CFP de Madame Girardin, remerciée depuis.
- le Haut-conseil ressuscité avec la nomination à sa tête, a un salaire tout aussi modique que celui de madame Girardin, du rédacteur de la loi de 2004 qui aujourd'hui rédigerait le projet de statut de Pays associé voulu par Gaston Flosse.
- la création d'un service de la communication pour contourner les limites de la loi qui plafonne le budget de rémunération des cabinets.
- le doublement des indemnités pour les membres de cabinet ministériel.
- la création d'une pseudo institution, le Médiateur de la Polynésie française, fonction totalement inutile créée en remerciement des bons et loyaux services électoraux ...

Je vais m'arrêter là car la liste est longue...

Tout cela est d'une hypocrisie sans nom !

Ce qui nous inquiète c'est la capacité du gouvernement à initier les réformes nécessaires à notre Pays comme celle de la PSG s'il ne peut pas compter sur sa propre majorité. Le Président du Pays devra-t-il compter ses voix à chaque dossier qu'il présentera à notre institution ? Nous avons tous entendus les patrons s'exprimer sur leurs préoccupations quant au risque de nouvelle instabilité... Est-ce vers quoi nous allons ?

Nicole BOUTEAU